

-----  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA BANQUE DES ETATS DE  
L'AFRIQUE CENTRALE**

---



**B.E.A.C.**

**DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BEAC  
SUR LES MALVERSATIONS AU BUREAU EXTERIEUR  
DE LA BANQUE A PARIS**

---

Le Conseil d'administration de la BEAC, réuni en sa Séance Extraordinaire du 26 octobre 2009 à Douala, déclare :

**1. - EXPOSE DES FAITS SUR LES MALVERSATIONS AU BUREAU EXTERIEUR DE PARIS**

Des malversations ont été commises au Bureau Extérieur de la BEAC à Paris. Au stade actuel des investigations (*Rapport du Comité d'Audit du 19 au 24 octobre 2009*), le préjudice subi porte sur un total de 16,6 milliards de FCFA, soit 14,3 milliards de FCFA imputables au compte de la BEAC à la Société Générale (sur la période 2004-2007), et 2,3 milliards de FCFA sur le compte de la BEAC à la BNP (au cours de l'année 2008). Les modes opératoires de ces malversations impliquent essentiellement l'émission de chèques frauduleux, combinée avec d'autres techniques délictueuses comme les doubles paiements, les détournements de chèques au profit de particuliers et de sociétés, et l'utilisation frauduleuse de titres de transport.

Ces malversations ont été rendues possibles par des faiblesses dans le dispositif d'approvisionnement par les Services Centraux du Bureau Extérieur de Paris, donnant lieu à des autorisations de transfert de fonds de montants excessifs et injustifiés, à un rythme anormal.

## 2. - MESURES PRISES POUR ENQUETER SUR LES MALVERSATIONS

Plusieurs actions ont été engagées par la BEAC et ses Organes de Décision et de Contrôle en vue de faire toute la lumière sur les malversations du Bureau Extérieur de la BEAC.

Ainsi, en janvier 2009, le Cabinet MAZARS a été engagé par le Gouverneur pour enquêter sur les actes illicites commis. Dans le même temps, les autorités judiciaires françaises ont été saisies pour instruire ce dossier et poursuivre les personnes mises en cause. Parallèlement, le Conseil d'Administration de la BEAC, en ses séances du 2 avril 2009 à Bata et du 28 août 2009 à Douala, a donné des directives précises en vue d'un audit approfondi du dossier des malversations du Bureau Extérieur de Paris. Ces directives ont été approuvées par le Comité Ministériel, en sa séance du 3 avril 2009 à Bata, avec comme points focaux :

- i)* La gestion du compte de la BEAC auprès de la Société Générale à Paris sur la période 2004-2007 ;
- ii)* La gestion du compte de la BEAC auprès de la BNP à Paris sur l'année 2008 ;
- iii)* La gestion du Compte d'Opérations de la BEAC auprès du Trésor Français sur la période 2004-2008 ;
- iv)* La situation de la Société Civile Immobilière (SCI), véhicule de l'acquisition de l'immeuble de Paris (48, avenue Raymond Poincaré, 75016 Paris).

Les rapports d'enquête du Contrôle Interne, du Comité d'Audit de la BEAC et du Cabinet MAZARS ont été examinés par le Conseil d'Administration de la BEAC en sa Séance Extraordinaire du 26 octobre 2009 à Douala. Conformément à l'engagement du Président du Comité Ministériel dans sa lettre en date du 28 septembre 2009 à la Directrice du Département Afrique du Fonds Monétaire International, ces rapports ont tous été transmis aux services du FMI et seront publiés sur le site Internet de la BEAC le 31 octobre 2009 au plus tard.

### 3. - MESURES CONCRETES PRISES DEPUIS LE DECLENCHEMENT DES ENQUETES SUR LES MALVERSATIONS AU BUREAU EXTERIEUR DE PARIS

DOMAINES D'ACTION	MESURES PRISES
<b>En ce qui concerne les enquêtes internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un Cabinet d'Audit indépendant pour enquêter sur les malversations au Bureau Extérieur de Paris (<i>janvier 2009</i>)</li> <li>• Directives précises du Conseil d'Administration au Comité d'Audit pour enquêter sur les malversations (<i>2 avril 2009</i>)</li> <li>• Soutien du Comité Ministériel aux directives du Conseil d'Administration pour l'enquête sur les malversations (<i>3 avril 2009</i>)</li> <li>• Production des rapports sur les malversations : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Rapport de synthèse du Comité d'Audit (<i>16-24 octobre 2009</i>) ;</li> <li>✓ Rapport d'enquête du Contrôle Interne (<i>24 octobre 2009</i>) ;</li> <li>✓ Rapport MAZARS (<i>22 octobre 2009</i>)</li> </ul> </li> <li>• Les auditions des responsables de la BEAC (présents et passés) sur la période 2004-2008 ont eu lieu (<i>du 20 au 27 octobre 2009</i>) et se poursuivront</li> </ul>
<b>Sur le plan judiciaire et pénal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cabinet d'avocat a été retenu à Paris et deux plaintes ont été déposées : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ une plainte relative au compte Société Générale (<i>janvier 2009</i>)</li> <li>✓ une plainte pour le compte BNP Paribas (<i>avril 2009</i>).</li> </ul> </li> <li>• Un enquêteur de la police judiciaire a été désigné par le Procureur de la République auprès du Tribunal de Grande Instance de Paris pour les deux dossiers (Société Générale et BNP Paribas) (<i>juin 2009</i>)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Autorités françaises ouvrent deux procédures de recherche par Interpol vers le Gabon et le Maroc, contre deux agents en poste au Bureau Extérieur de Paris au moment des malversations et en fuite dans ces pays (<i>juillet 2009</i>)</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les avocats ont saisi les Autorités gabonaises (Ministère de la Justice) pour demander leur appui dans les enquêtes sur leur territoire (<i>septembre 2009</i>)</li> <li>• Les procédures contre Messieurs NDZAMBA (inculpé et mis sous mandat de dépôt de même que son épouse) et MOUTSINGA (inculpé) ainsi que Mme ROBERT ont déjà été engagées (<i>octobre 2009</i>)</li> </ul>
<b>Au plan civil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des mesures conservatoires ont été prises sur les comptes et les patrimoines des personnes impliquées (<i>juin 2009</i>)</li> </ul>
<b>Sur le plan disciplinaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remplacement du responsable du Bureau Extérieur (<i>juillet 2008</i>)</li> </ul>
<b>Sur le plan administratif</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Licenciement des deux responsables en poste au Bureau Extérieur (Messieurs KEMADJOU et SEMBO) sur la période des malversations (<i>juillet 2009</i>)</li> </ul>
<b>Sur le plan organisationnel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un Comité chargé d'examiner et de faire des propositions pour une nouvelle organisation du Bureau Extérieur (qualité et profil des effectifs, organigramme, séparation des tâches, redéfinition des activités, amélioration des procédures internes, renforcement des contrôles) (<i>septembre 2009 ; rapport attendu pour novembre 2009</i>)</li> <li>• Définition d'un nouveau mode d'approvisionnement en ressources du Bureau Extérieur de Paris (<i>Circulaire n° 33/SG du 26 août 2009</i>)</li> </ul>

#### 4. - MESURES PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2009

##### a) *Mesures prises par le Conseil d'Administration relevant des conditionnalités immédiates à caractère suspensif des programmes des Etats*

Le Conseil d'Administration souligne que les quatre mesures convenues avec le FMI (*lettre de Mme SAYEH du 22 octobre 2009*) ont été toutes exécutées :

- Transmission au FMI des termes de référence du Cabinet Mazars (*mesure réalisée le 25 septembre 2009*) ;
- Publication sur le site Internet de la BEAC des comptes audités de la Banque pour l'année 2008 (*mesure réalisée le 5 octobre 2009*) ;
- Transmission au FMI des rapports du Comité d'Audit, du Contrôle Interne de la BEAC et du Cabinet Mazars (*mesure réalisée le 27 octobre 2009 après la tenue du Conseil d'Administration dédié*) ;
- Publication sur le site Internet de la BEAC des rapports d'audit (*30 octobre 2009*) et d'une Déclaration du Conseil d'Administration dont le texte doit être préalablement examiné par les services du FMI avant sa publication (*Déclaration transmise au FMI le 27 octobre 2009*).

**Le Conseil d'Administration se félicite de la réalisation à bonne date de toutes les mesures immédiates et suspensives des programmes du FMI avec les Etats. Il souhaite en retour que le dégel des programmes et des décaissements des Etats soit rapidement prononcé par le Fonds Monétaire International.**

##### b) *Engagement du Conseil d'Administration à élaborer et adopter un Plan d'Actions*

En accord avec les services du FMI, le Conseil d'Administration s'engage à élaborer et à mettre en oeuvre un Plan d'Actions articulant l'ensemble des mesures correctives complémentaires aux plans organisationnel, fonctionnel, et des procédures. **Ce Plan d'Actions Structurel de la BEAC (PAS/BEAC) sera élaboré et présenté au prochain Conseil d'Administration avant le 31 décembre 2009.**

L'évaluation de la mise en oeuvre de ce plan d'actions sera effectué par un Cabinet d'Audit indépendant de réputation internationale à recruter.

c) *Mesures nouvelles propres arrêtées par le Conseil d'Administration*

- i) *Renforcer la Direction Générale du Contrôle Général (DGCG)*
- Accroissement des effectifs et des moyens de la DGCG ;
  - Indépendance de la DGCG dans l'initiation, le choix et l'organisation des enquêtes ;
  - Rattachement temporaire de la DGCG au Comité d'Audit ;
  - Renforcement de l'autonomie de la DGCG : la DGCG doit obligatoirement saisir le Comité d'Audit des refus et limitations d'enquêtes émanant du Gouvernement de la Banque et des obstacles rencontrés sur le terrain ;
  - Création d'un département des Risques au sein de la DGCG ;
  - Elaboration pour les inspecteurs d'un statut particulier ;
  - Mise à jour de la Charte d'Audit en conformité avec les meilleures pratiques en la matière au plan international.
- ii) *Instituer une Cellule de Contrôle Interne des opérations dans tous les Services Centraux et les principaux Centres de la BEAC ;*
- iii) *Prendre toutes mesures administratives, disciplinaires ou judiciaires à l'encontre de toute personne impliquée dans les malversations du Bureau Extérieur de Paris ;*
- iv) *Prendre des mesures de recouvrement des sommes détournées à l'encontre des personnes physiques ou morales impliquées dans les malversations ;*
- v) *Mettre en place, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le nouveau statut du Bureau Extérieur et ses nouvelles règles de fonctionnement administratif, comptable et budgétaire ;*
- vi) *Adopter, au plus tard à fin juin 2010, les codes de déontologie, d'éthique et des marchés en cours de finalisation afin d'assainir l'environnement de travail au niveau de la Banque ;*
- vii) *Revoir les missions des Commissaires aux Comptes dans les Statuts de la BEAC afin de les rendre conformes aux meilleurs standards internationaux ;*
- viii) *Modifier les Statuts de la BEAC afin d'y inclure les dispositions relatives au Contrôle Interne ;*
- ix) *Assainir toutes les filières comptables et de contrôle budgétaire de la BEAC, particulièrement aux Services Centraux et dans les Centres importants, sur la base d'un audit complet de la chaîne comptable et par sondages de la*

*comptabilisation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, et remplacer les responsables actuels de la chaîne comptable. La BEAC pourra recourir si nécessaire à des compétences extérieures ou temporaires ;*

- x) Conduire un audit sur les marchés passés par la BEAC sur une période à définir en recourant à un audit extérieur ;*
- xi) Poursuivre les investigations au niveau de la DGCG sur :*
  - Les comptes du BEP pour les années antérieures à 2004 ;*
  - Les chèques inférieurs à 10 000 euros ;*
  - L'analyse du compte de la BEAC ouvert dans les livres de la Banque de France ;*
  - L'analyse des mises à disposition pour les agents de la Banque ;*
  - L'analyse de la messagerie de MM. GATA NGOULOU, MOUTSINGA, KEMADJOU, SEMBO BACKONLY, NDZAMBA ainsi que Mmes ROBERT et TIAKO ;*
- xii) Mettre en place un cadre de travail qui permette aux Organes de Décision et de Contrôle d'accéder librement et sans restriction à toutes les informations afin qu'ils puissent exercer leurs missions.*
- xiii) Accélérer l'applicatif SIRISBEAC afin de disposer à brève échéance d'une cartographie des risques susceptible de faciliter la prévention des risques à la BEAC. Ce projet, conçu dans le cadre de la planification stratégique de la BEAC, répond à l'exigence du renforcement du contrôle interne (*démarche de maîtrise des risques*). Ce dispositif vise la promotion et le renforcement de la culture du risque ainsi que le développement des outils de prévention des risques, particulièrement au niveau du système d'information ;*
- xiv) Renonciation à la prime de bilan des membres du Gouvernement de la Banque et des Administrateurs en mars 2010*

## **5. - GRANDES ORIENTATIONS EN VUE DU RENFORCEMENT DU CONTROLE INTERNE A LA BEAC**

En première ligne des mesures prises ou envisagées pour prévenir les errements et malversations à la BEAC figure le renforcement du contrôle interne. Cette initiative s'inscrit sur plusieurs plans, à savoir :

- i) Au plan juridique (légitimité statutaire) : les Statuts de la BEAC seront modifiés pour y légitimer l'activité de contrôle interne ;*
- ii) Au niveau de l'autonomie opérationnelle : la Direction Générale du Contrôle Général aura la liberté de déclenchement des missions. A cet*

égard, elle appréciera en toute indépendance l'opportunité, la composition des équipes, et la durée des missions ;

- iii) *En ce qui concerne l'indépendance* : la Direction Générale du Contrôle Général aura la liberté de ses conclusions et recommandations, quelle que soit la cible de l'inspection ;
- iv) *Par rapport à la nature des contrôles* : outre le contrôle *a posteriori*, le contrôle *a priori* sera généralisé dans les diverses entités opérationnelles de la BEAC, tant en ce qui concerne les aspects comptables que les exigences de maîtrise des risques, selon une cartographie arrêtée ;
- v) *Au niveau des moyens* : la BEAC veillera à donner les moyens nécessaires à l'exercice efficace des activités de la Direction Générale du Contrôle Général, aussi bien au plan budgétaire que des ressources humaines.

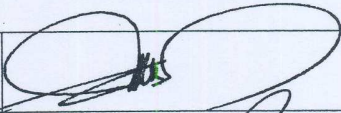
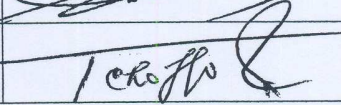
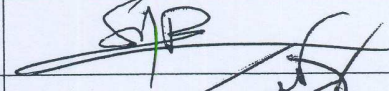
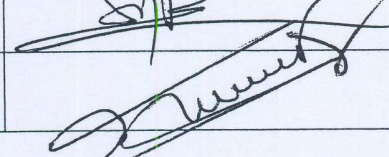
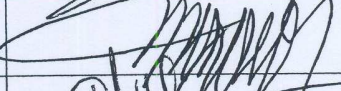


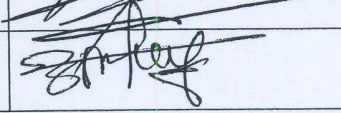

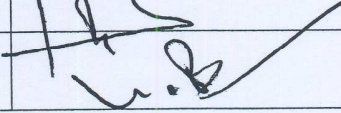
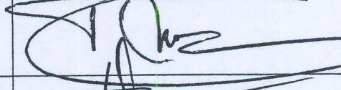

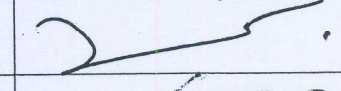
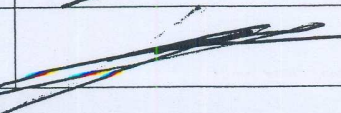
## **6. - ENGAGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A REFORMER LA GOUVERNANCE DE LA BEAC**

Le Conseil d'Administration de la BEAC s'engage à initier les actions tendant à réformer la gouvernance de la Banque. Cette réforme ira dans le sens d'une gestion plus rigoureuse et transparente de l'institution ainsi que d'une collégialité accrue, dans le strict respect de l'obligation de rendre compte.

Dans cette optique, la BEAC s'attachera à rationaliser et à consolider son dispositif organisationnel, en tenant notamment compte des incompatibilités à plusieurs niveaux, avec notamment : *i*) la séparation des divers intervenants du circuit de la dépense (engagement, liquidation, paiement) ; *ii*) la discrimination des activités liées à la gestion du patrimoine de la Banque de celles des achats ; et *iii*) la séparation des diligences liées à la tenue du Compte d'Opérations, aux opérations Swift, et aux enregistrements comptables. Dans la même logique, la mise en place et le strict respect des procédures du Code de passation des marchés garantira la transparence et l'efficacité dans l'utilisation des ressources de la BEAC./-

**ooOoo**

**ONT APPROUVE LA DECLARATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2009  
SUR LES MALVERSATIONS AU BUREAU  
EXTERIEUR DE LA BANQUE A PARIS**

Nom et prénom	Titre	Emargement
<b>Pour le Cameroun</b>		
HAMADOU SAMBO	Administrateur titulaire	
Jean TCHOFFO	Administrateur suppléant	
<b>Pour la RCA</b>		
Yvon SONGUET	Administrateur titulaire	
Félix MOLOUA	Administrateur titulaire	
<b>Pour le Congo</b>		
Wilfried Albert OSSIE	Administrateur titulaire	
Albert NGONDO	Administrateur titulaire	
<b>Pour le Gabon</b>		
René Hilaire ADIAHENO	Administrateur titulaire	
Paul BONGUE BOMA	Administrateur titulaire	
<b>Pour la Guinée Equatoriale</b>		
Miguel ENGONGA OBIANG	Administrateur titulaire	
Agustin LOERI BISQUIT	Administrateur titulaire	
<b>Pour le Tchad</b>		
Brahim SOUGOUDI	Administrateur titulaire	
AZIZ MAHAMAT SALEH	Administrateur titulaire	
<b>Pour la France</b>		
Delphine d'AMARZIT	Administrateur titulaire	
Bruno CABRILLAC	Administrateur suppléant	



**ONT APPROUVE LA DECLARATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU 26 OCTOBRE 2009  
SUR LES MALVERSATIONS AU BUREAU  
EXTERIEUR DE LA BANQUE A PARIS  
(suite)**

Nom et prénom	Titre	Emargement
Philibert ANDZEMBE	Président du Conseil d'Administration	